

Séance du 7 juillet 2010, le Conseil Municipal de Paulinet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU

Date de la convocation: 30 juin 2010

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, CHAMAYOU D, DAURELLE P, FRAYSSINHES J, JAMME CI, LACLAU M, RAMADE Y, QUINTARD G, VALETTE S.

Excusé : BOU A, BOULARAN D, FABRE A, RICARD D.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Engagement programme travaux « route forestière »

Choix de l'entreprise pour les travaux d'amélioration de la route forestière Boussac – La Cape

Monsieur le Maire informe que la commission des marchés s'est réunie le 23 juin 2010, pour statuer sur la consultation de travaux « amélioration de la route forestière Boussac-La Cape ».

Après avoir indiqué que l'entreprise LACAN avait fait connaître qu'il ne souhaitait pas soumissionner vu la charge de travail.

Monsieur le Maire présente la décision de la commission de retenir « SAS GANNAC, La Cabanne 81120 TEILLET », mandataire du groupement solidaire comprenant « CAP TP et COSTES TP ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **prend acte** de la décision de la commission des marchés réunie le 23 juin 2010, de retenir la proposition de « SAS GANNAC » mandataire.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à terme cette opération.

2 – Revalorisation occupation domaine public, ouvrage de transport et distribution électricité

Redevance de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de la distribution d'électricité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'état des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'état des sommes dues par ERDF présenté par Monsieur le Maire, dont la redevance R.O.D.P. s'élève pour l'année 2010 à 180 Euros.
- Autorise le Maire à signer cet état.

3 – Projet convention partenariat pour la mise en place d'un poste d'animation et de gestion informatique

Monsieur le Maire informe que :

- La maintenance de la totalité du parc informatique des écoles du Réseau des écoles rurales (RER) des Monts d'Alban, regroupant les regroupements pédagogiques intercommunaux, ainsi que les écoles

primaires d'Alban et Rayssac, a été assurée au cours des 10 dernières années par Melle Véronique CEBE en qualité d'assistante d'éducation rémunérée par le Ministère de l'éducation nationale.

- Le contrat de l'intéressée prenant fin au 31 août 2010, toutes les activités informatiques du Réseau s'en trouvent remises en cause, d'autant plus que les écoles des Monts d'Alban seront dotées prochainement d'une trentaine de postes informatiques supplémentaires.

- Il apparaît indispensable dans ces conditions que les collectivités situées sur le périmètre du Réseau apportent leur soutien aux écoles des Monts d'Alban par la prise en charge mutualisée d'un poste d'animation et de gestion informatique.

- La Communauté de communes des Monts d'Alban (CCMA), ayant la charge de la gestion administrative et financière du RER des Monts d'Alban et ayant par ailleurs des besoins en terme de maintenance de son propre parc informatique, est désignée comme collectivité-support du poste créé.

- Le partenariat mis en place entre la CCMA et les collectivités gestionnaires des écoles du RER des Monts d'Alban a pour objet la réalisation des économies d'échelles du fait de la mutualisation des moyens et présente un grand intérêt dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services.

- Missions du nouveau poste a mis temps ouvert par la Communauté de Communes:

* assurer la maintenance du parc informatique de la CCMA et de toutes les écoles du RER

* assurer la progression informatique des enfants scolarisés au sein du RER

* suivre l'espace de travail collaboratif mis en place entre les écoles du RER

* dans la mesure où l'emploi du temps le permet, maintenance du parc informatique de Communes membres de la CCMA, qui en font la demande (sur la base du coût horaire réel du poste).

4 – Candidatures de recrutement adjoint technique, suite au départ de Bernard CARAYON

41 – Fiche de poste :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fiche de poste et la démarche du recrutement ci-après.

MISSIONS :

- entretien et petites réparations du patrimoine bâti de la commune (très étendue : 7 villages avec places, églises et cimetières, une quinzaine de logements communaux, plusieurs salles communales et bâtiments publics, ...),
- surveillance, entretien et travaux liés aux captages, pompages, traitement et distribution de l'eau potable (activité entraînant une astreinte un week-end sur 2, afin de pouvoir intervenir en cas de problème),
- conduite et entretien des tracteurs et équipements (nécessitant un permis poids lourd),
- participation à l'entretien (épareuse, chasse neige, balayeuse, coupes d'eau, signalétique, ...) et aux petites réparations des voiries et des espaces publics,
- participation à la plantation et à l'entretien des pelouses, haies, massifs et arbres situés sur le domaine public,
- collecte des ordures ménagères (deux jours par mois) dans le cadre du partenariat avec la communauté de communes,
- entretien et petits aménagements du patrimoine foncier de la commune (terrains, boisements, bords de rivière, ...),

COMPETENCES REQUISES :

- Formation technique ou générale de niveau bac,
- Permis poids lourds ou engagement à le passer sous 6 mois,

Commune de PAULINET (81 250) - *Compte rendu séance du conseil municipal du 7 juillet 2010*

- Formation ou expérience dans les domaines de l'électricité, la plomberie, la mécanique et les travaux du bâtiment.
- Connaissances appréciées dans la gestion de la qualité de l'eau, l'entretien des arbres et la gestion économe en intrants des espaces verts, ...
- Capacité à lire des plans et mettre en œuvre des notices de fonctionnement et entretien d'équipements et matériels,
- Maîtrise minimale de l'informatique : Word, Excel, Outlook et logiciels gestionnaires de cartographies numériques (cadastre, plans de réseaux, ...)
- Très bonne connaissance du monde rural et si possible de la commune (éventuellement compréhension de l'occitan !)

QUALITES PERSONNELLES :

- Très bonnes aptitudes manuelles, sens pratique et efficacité,
- Capacité d'adaptation et de travail en équipe, (mais aussi capacité à travailler seul),
- Bon relationnel et disponibilité,
- Sens de l'organisation,
- Discrétion.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Emploi à plein temps (35h) :
 - soit contractuel (contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable 6 fois) avec possibilité d'intégrer la fonction publique territoriale,
 - soit par mutation d'un adjoint technique 2° classe (ayant déjà un statut de la fonction publique territoriale,
- Conditions de rémunération et de statut liées au grade d'adjoint technique 2° classe (classement échelon selon expérience et statut de la fonction publique territoriale)
- Nécessité de se conformer à un planning de présence ou d'astreinte, en conséquence résidence sur la commune ou une commune riveraine indispensable.

DEPÔT DES CANDIDATURES : avant le samedi 17 juillet 2010

Courrier manuscrit de candidature et de motivation + CV à adresser par écrit à :

Monsieur le maire de Paulinet 81250 PAULINET

Informations complémentaires auprès du secrétariat de mairie.

Les candidats sélectionnés seront amenés à participer à un jury de recrutement fin juillet 2010.

42 – Présélection :

Une première sélection s'effectuera en fonction du courrier manuscrit des candidats, de leur motivation et de leur CV, à partir d'une grille de notation reprenant la fiche de poste

43 – Sélection des candidats retenus en présélection:

Elle s'effectuera le samedi 24 juillet au matin :

- Entretien avec une commission du Conseil Municipal : (motivations et principales compétences et lacunes par rapport à la fiche de recrutement, approfondissement connaissances et compétences, disponibilité et prétentions...)

- Epreuves pratiques : (effectuer un nouveau branchement eau, construction mur pierres, établir un plan de relevé à main levée d'un local, montage électrique, affûtage chaîne tronçonneuse,...)
- Epreuves écrites : (préparer un bon de commande, questions connaissances : informations techniques et générales,...)

44 – Choix du candidat et communication des résultats:

Le choix du candidat s'effectuera après analyses des épreuves, le jour de la sélection par le jury composé des membres du Conseil Municipal. Il sera communiqué une dizaine de jour après. Les résultats détaillés pourront être communiqués sur demande aux candidats.

5 – Réorganisation de l'équipe employés communaux :

A l'occasion du remplacement de Bernard CARAYON, le Conseil suggère quelques ajustements dans l'organisation et la fonction des agents communaux :

- assurer une meilleure coordination entre les 2 agents techniques et le secrétaire de mairie. Ce dernier étant chargé de veiller à l'établissement du planning de travail de chaque semaine ainsi qu'aux comptes rendus.
- procéder à une répartition des responsabilités entre les 2 agents. Bien que tous deux puissent intervenir sur l'ensemble des tâches, chacun sera plus clairement responsable d'un des secteurs suivants :

Nouvel agent	Marc
* Voirie et travaux sur domaine public	* Espaces verts, arbres, décorations
* Bâtiments et logements	* Eau et captages
* Atelier mécanique et tout matériel lourd	* Atelier électricité et petits travaux

6 – Sécurité et organisation des fêtes locales :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de décision de la CCMA concernant la sécurité et l'organisation des fêtes locales :

Le Conseil Municipal adopte la démarche proposée et décide de l'appliquer à toutes les fêtes dès cet été.

7 – Recensement de la population 2011 :

L'INSEE a fait savoir que notre commune devra réaliser en 2011, le recensement de sa population qui débutera le 20 janvier pour se terminer le 19 février. Il demande dans un premier temps la désignation d'un coordonnateur. Le Conseil propose Mr Gilbert QUINTARD, adjoint et habitué à assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte pour l'avoir déjà fait en 2006.

8 – Avancement installation agriculteur à Fons Rouge:

Le dossier d'offre a été déposé à la chambre d'agriculture du Tarn ; plusieurs candidats ont manifesté un intérêt et ont visité l'exploitation, une grille d'évaluation des offres a été transmise à la Chambre d'Agriculture.

9 – Questions diverses:

91 - Refonte de convention de fourniture d'eau potable « distribution bassin de la Cabane du Bessié ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de refonte de convention de fourniture d'eau potable « distribution bassin de La Cabane du Bessié », présenté par la commune d'Alban, vu en conseil municipal en date du 3 décembre 2009.

Le Conseil Municipal avait souhaité renégocier l'article 4 « conditions d'approvisionnement » notamment revoir à la baisse la proposition d'augmentation de 5% du prix unitaire.

Monsieur le Maire informe que la Commune d'Alban ne souhaite pas revenir sur sa décision et maintient donc sa position « le prix unitaire est celui présenté à la Commune d'Alban par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Valence-Valdériès augmenté de 5%.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Accepte la modification de l'article 4 « conditions d'approvisionnement » tel que présenté par la nouvelle convention.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.

92 - Projet de convention de participation aux frais de personnel relatifs aux activités périscolaires de cantine (accompagnement et service) et de surveillance (cour de la mi-journée).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention de participation aux frais de personnel relatifs aux activités périscolaires de cantine (accompagnement et service) et de surveillance (cour de la mi-journée), présenté par la commune d'Alban.

Pour assurer le bon fonctionnement des activités périscolaires et de surveillance, la commune d'Alban a été obligée d'embaucher du personnel supplémentaire, elle propose une demande de participation des communes pour lesquelles des enfants sont scolarisés à l'école publique d'Alban.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la signature de cette convention, et accepte les participations communales qui lui incombent.

Précise que cette participation sera effectuée selon les conditions définies par la convention.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre la présente décision et signer la dite convention.